

### **3.REUNION CONSEIL MUNICIPAL du samedi 29 août 2015**

#### **PRESENTS:**

Gilles RUAT, Annie CARLET, Yves ATTARD, André RICHARD, Martine ROBERT, David VIALLET, Daniel VAUZELLE, Christian BOURDIER.

Serge COHADE a donné pouvoir à André RICHARD

Andrée LIONNET a donné pouvoir à Annie CARLET

**ABSENTS :** Christian ROYER (excusé)

Claire VIGOUROUX

Chantal LIOTARD

Pascal MARTIN (excusé)

**En préambule, Monsieur Le Maire remercie les membres des associations, les habitants et les élus pour leur participation et leur investissement qui ont permis un bon déroulement du tour d'Auvergne qui a connu un grand succès vecteur d'une image dynamique de notre commune.**

#### **1) APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU.**

Le dernier CR est approuvé à l'unanimité.

#### **2) APPROBATION DU PROJET DE CHARTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES SOURCES ET GORGES DE L'ALLIER**

Monsieur Le Maire rappelle que la démarche de préfiguration du PNR est arrivée à son terme et que le projet de charte 2016 - 2028 qui a reçu un avis favorable de la commission d'enquête publique doit désormais être soumis à l'approbation des communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver sans réserve la charte du PNR et de demander l'adhésion de la commune au Syndicat mixte du PNR des Sources et Gorges de l'Allier.

#### **3) VOIRIE**

##### 3.1 Travaux sur la voirie en terre

Les travaux seront conformément à la délibération du 6 mai 2015 réalisés par l'entreprise PORTAL **à partir de la semaine 37** dans la limite de l'enveloppe prévue de 11 000 € HT.

##### 3.2 Travaux sur voirie communale goudronnée

Monsieur Le Maire informe le CM que des travaux supplémentaires doivent être réalisés dans le bourg de Siaugues notamment. Il demande au Conseil de l'autoriser à signer avec l'entreprise CHEVALIER le marché pour un montant de 45 000 € HT au lieu du montant de 36 192 € HT initialement prévu.

Le CM autorise à l'unanimité le Maire à signer le marché pour un montant de 45 000 € HT.

#### **4) DECISIONS MODIFICATIVES ET DELIBERATIONS**

##### 4.1 Budget eau

Afin d'amortir sur 5 ans l'achat, en 2014, de compteurs pour un montant de 2470 €, le CM accepte à l'unanimité l'amortissement sur 5 ans et les rectifications de crédit suivantes :

Compte 6811 : + 495 €      Compte 628 : - 495 €

Compte 81758 : + 495 €      Compte 2315 : + 495 €

### Budget communal

En 2014, une subvention d'investissement de 13 000 € a été versée à une entreprise. Cette subvention doit être amortie sur 5 ans soit 2 600 € par an. Le CM accepte à l'unanimité l'amortissement de cette subvention sur 5 ans et les prévisions au budget.

Une rectification de crédit de 1000 € est nécessaire sur le compte remboursement de capital d'emprunt suite à la baisse du taux d'intérêt d'un emprunt à taux variable. (emprunt réalisé pour la restauration du presbytère).

Enfin, à la demande de la trésorerie, le compte d'imputation d'une subvention passée à tort en subvention amortissable doit être rectifié ; les travaux n'étant pas amortis.

## **5) ECOLE**

### 5.1 Point sur les travaux et achats

Monsieur le Maire informe le CM de l'installation dans la classe de cycle 3 d'un vidéoprojecteur avec écran de projection, sonorisation et liaison internet, de la réparation du PC qui commande le TBI (coût des travaux 2300 € TTC environ) plus les travaux de raccordement électrique.

Afin d'augmenter la capacité d'accueil des plus petits, des lits superposés et des nouveaux couchages ont été achetés pour un montant de 1506 € HT.

### 5.2 Tarifs cantine

Monsieur Le Maire rappelle que suite au résultat de l'appel d'offres marché validé lors du Conseil municipal du 10 juillet 2015, le restaurant PECHAUD-RATAIL propose les tarifs suivants :

5,50 € pour le repas enfant

4,50 € pour le pique-nique

8,30 € pour le repas adulte

Monsieur le Maire propose de reconduire les taux de participation des dernières années qui étaient de 42 % pour la commune et 58 % pour les parents soit :

- pour les repas enfants : 3,19 € pour les parents et 2,31 € pour la commune
- pour les pique-nique : 2,61 € pour les parents et 1,89 € pour la commune

Le CM donne son accord pour appliquer les tarifs ci-dessus et autorise Monsieur Le Maire à signer l'avenant de la convention. Il décide de n'accorder aucune participation au repas des enseignants.

### 5.3 Demande de subvention exceptionnelle

Suite à une demande de subvention de 250 € par classe de la part de l'école pour l'achat de livres de bibliothèque, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de verser au Sou de l'Ecole une subvention exceptionnelle de 500 € pour cet achat.

## **6) SUPPRESSION DE LA MAJORATION POUR TERRAINS CONSTRUCTIBLES**

Depuis 2010, pour inciter à la vente des terrains > 1 000 m<sup>2</sup> classés en zone constructible sur Siaugues et Laniac où la demande est forte, une majoration de 0,10 €/m<sup>2</sup> de la valeur locative du terrain est appliquée sur la taxe foncière des propriétés non bâties.

Cette majoration n'est pas applicable aux terrains constructibles exploités et a fait l'objet de nombreuses réclamations.

Le CM décide à l'unanimité de supprimer cette majoration

#### **7) RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE EAU ET ASSAINISSEMENT (SATEA)**

Monsieur Le Maire rappelle que les services du Conseil Départemental nous assistent pour le contrôle du bon fonctionnement de nos stations d'assainissement : Laniac, Silcuzin, Griniac, Bussac, Boissière, Vergonzac, Farges, Montplot.

**Le coût de ce service est de 1069,64 € pour 2014 et 1101,73 € pour 2015.**

Le conseil autorise à l'unanimité la maire à signer la convention avec les services du département.

#### **8) VALIDATION DES DECISIONS DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

L'appel d'offres pour la réalisation de la maison communale a été lancé en juin avec 11 lots répartis sur 2 tranches fonctionnelles : 42 réponses sont parvenues en mairie.

La commission s'est réunie en 2 temps :

Une première réunion a eu lieu le 29 juillet pour examiner les pièces constitutives des offres (pièces administratives, date de réception, ...). Une offre a été rejetée car arrivée hors délai.

Après analyse et contrôle des dossiers par la maîtrise d'œuvre, la commission d'appel d'offres s'est de nouveau réunie le 26 août pour établir un classement pour chaque lot à partir d'une note se composant de 2 critères (40 % pour le prix et 60 % pour la partie technique).

A partir de ce classement, la commission d'appel d'offres propose au CM les entreprises suivantes :

Lot 1 : Gros œuvre – Tranche 1

L'entreprise MALOSSE est retenue pour un montant de 126 659 .95 € HT

Lot 2 : Désamiantage - Tranche 1

L'entreprise POIZOT Ludovic est retenue pour un montant de 6 244 .95 € HT

Lot 3 : Charpente bois – Tranche 1

L'entreprise PARRIN SARL est retenue pour un montant de 45 745.54 € HT

Lot 4 : Menuiseries extérieures aluminium – Tranche 1

L'entreprise PARRIN SARL est retenue pour un montant de 33 296.15 € HT

Lot 5 : Serrurerie – Tranche 1

L'entreprise REYMOND Robert est retenue pour un montant de 22 580.22 € HT

Lot 6 : Façades – Tranche 2

L'entreprise VIGOUROUX Fabrice est retenue pour un montant de 23 345.56 € HT

Lot 7 : Menuiseries intérieures – Tranche 2

L'entreprise PARRIN SARL est retenue pour un montant de 20 735 € HT

Lot 8 : Plâtrerie peinture – Tranche 2

L'entreprise VIGOUROUX Fabrice est retenue pour un montant de 49 571.46 € HT

Lot 9 : Carrelage faïence – Tranche 2

L'entreprise VIGOUROUX Fabrice est retenue pour un montant de 22 244.33 € HT

Lot 10 : Plomberie sanitaires – Tranche 2

L'entreprise GARREL est retenue pour un montant de 10 416.61 € HT

**A l'unanimité, le Conseil municipal valide les propositions de la Commission d'appel d'offres.**

Le lot N° 11, Electricité -Chauffage-VMC qui concerne la tranche 2 sera validé lors d'un prochain CM dans l'attente des éventuelles modifications dues aux conditions d'éco-conditionnalité demandées par le conseil départemental dans le cadre de la subvention au titre du CG2D.

Il est à noter que l'ensemble du montant des offres validées est inférieur de 8.20 % au montant estimé par la maîtrise d'œuvre.

Date du prochain conseil : vendredi 23 octobre 2015 à 20 h 30